



*Plan  
Local  
d'Urbanisme*

**PLU**  
SOLLIÈS-PONT

## 6A1. Liste des Servitudes d'Utilité Publique

DÉVELOPPEMENT DURABLE

ENVIRONNEMENT

DÉPLACEMENTS

AMÉNAGEMENT

PATRIMOINE

ÉCONOMIE



PLU approuvé le 19 avril 2012

Révision du PLU approuvée le 19 décembre 2017

Modification n°1 approuvée le 20 septembre 2018

Solliès-Pont

Solliès-Pont



## SOLLIES-PONT

### A2 Servitude attachée à l'établissement des canalisations souterraines d'irrigation

*Articles L. 152-3 à L. 152-6 du code rural et de la pêche maritime (annexe aux articles R 151-51 et R 161-8 du code de l'urbanisme II - C - b - 2°)*

#### Réseau d'irrigation de la Plaine de Boutre - ouvrage de la société du Canal de Provence

Société du Canal de Provence et d'aménagement de la région provençale - Le Tholonet - CS 70064 13182 Aix en Provence cedex 5

Direction Départementale des Territoires et de la Mer - 244 avenue de l'Infanterie de Marine - B.P. 501 - 83041 Toulon cedex 9

Acte : Décret 15/05/1963

#### Réseau Les Sauvans

Société du Canal de Provence et d'aménagement de la région provençale - Le Tholonet - CS 70064 13182 Aix en Provence cedex 5

Direction Départementale des Territoires et de la Mer - 244 avenue de l'Infanterie de Marine - B.P. 501 - 83041 Toulon cedex 9

Acte : Non renseigné

#### Réseau de Solliès-Pont Nord

Société du Canal de Provence et d'aménagement de la région provençale - Le Tholonet - CS 70064 13182 Aix en Provence cedex 5

Direction Départementale des Territoires et de la Mer - 244 avenue de l'Infanterie de Marine - B.P. 501 - 83041 Toulon cedex 9

Acte : Non renseigné



## A5 Servitude attachée aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement

Articles L. 152-1 & L. 152-2 du code rural et de la pêche maritime (annexe aux articles R 151-51 et R 161-8 du code de l'urbanisme II - C - b - 1°)

### Canalisations publiques du réseau de distribution d'eau potable et d'assainissement

Services communaux

Acte : Non renseigné

### Canal souterrain des eaux de la Ville de Toulon (Carcés - Toulon)

Services communaux

Agence Régionale de Santé - Délégation Territoriale du Var - Cité Sanitaire - avenue Lazare Carnot - 83076 Toulon cedex

Acte : Non renseigné

---

## AC1 Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits

Articles L. 621-1 et suivants, L. 642-9 et L. 621-30 à L. 621-3 du code du patrimoine (annexe aux articles R 151-51 et R 161-8 du code de l'urbanisme I - B - a)

### Monument historique classé : château de Forbin (restes)

Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine - Agence de Toulon - 449 Avenue de la Mitre - 83000 Toulon

Acte : Arrêté ministériel 22/06/1920

### Monument historique inscrit : Four à cade des Pousselons (en totalité) (le périmètre de protection s'étend sur la commune de La Crau)

Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine - Agence de Toulon - 449 Avenue de la Mitre - 83000 Toulon

Acte : Arrêté préfectoral 01/10/1994

### Monument historique classé : Vestiges de l'enceinte de l'oppidum

Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine - Agence de Toulon - 449 Avenue de la Mitre - 83000 Toulon

Acte : Non renseigné 22/07/1969

## AS1 Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales

Articles L. 1321-2, L. 1321-2-1 et R. 1321-6 et suivants du code de la santé publique (eaux potables) - articles L 1322-3 à 1322-13 et R. 1322-17 et suivants du code de la santé publique ( eaux minérales) - (annexe aux articles R 151-51 et R 161-8 du cod

### AS1 périmètre de protection des deux Puits des Senes sup

Agence Régionale de Santé - Délégation Territoriale du Var - Cité Sanitaire - avenue Lazare Carnot - 83076 Toulon cedex

Bureau de Protection des Ressources en Eau des collectivités (BPREC), Rond-Point du 4 Décembre 1974, 83007 Draguignan Cedex

Acte : Arrêté préfectoral 07/12/2015

---

## EL12 Associations syndicales autorisées, associations syndicales constituées d'office et leurs unions

Article 28 de l'Ordonnance n° 2004-632 du 1er juillet 2004 (annexe aux articles R 151-51 et R 161-8 du code de l'urbanisme II - D - g)

### Association Syndicale Autorisée de l'union des ASA l'Ecluse des Messieurs et du canal du Château

Association Syndicale Autorisée de l'union des ASA l'Ecluse des Messieurs et du canal du Château - L'oustaou - 98 Chemin des Pachiquous - 83210 SOLLIES PONT

Acte : Non renseigné

### Association Syndicale Autorisée La Ferrage

ASA La Ferrage - 330 Chemin des Aiguiers - 83210 SOLLIES-PONT

Acte : Non renseigné

### Association Syndicale Autorisée du Canal des Raynauds et des Aiguiers

ASA du Canal des Raynauds et des Aiguiers - 42 Chemin des Fours à Chaux - 83210 SOLLIES-PONT

Acte : Non renseigné

---

## EL7 Servitudes attachées à l'alignement des voies nationales, départementales et communales

Articles L. 112-1 à L. 112-7 du code de la voirie routière (annexe aux articles R 151-51 et R 161-8 du code de l'urbanisme IV - D - d - 3°)

### Plan d'alignement : R.N. 97

Conseil Départemental du Var - 390 avenue des Lices - BP 1303 - 83076 Toulon

Services communaux Mairie de Cuers

Acte : Décret 18/10/1873

---

## I3 Périmètre de servitude autour d'une canalisation de transport de gaz

Articles L. 555-16 et L. 555-27 à L. 555-29 du code de l'environnement et articles L. 433-5 à L. 433-11 du code de l'énergie (annexe aux articles R 151-51 et R 161-8 du code de l'urbanisme II - C - a)

### Canalisation de transport de gaz artère LE VAL - LA CRAU Ø 250

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
Provence-Alpes-Côte d'Azur - SPR & SECAB - 16 Rue Zattara - 13332 Marseille cedex 3

GRT Gaz - Pôle d'exploitation Rhône Méditerranée - DMDTT - ERTET - 33 Rue Pétrequin -  
BP 6407 - 69413 LYON CEDEX 06

Acte : Arrêté préfectoral 25/03/2009

---

## I4 Périmètre de servitude autour d'une ligne électrique aérienne ou souterraine

Articles L. 323-3 à L. 323-10 du code de l'énergie (annexe aux articles R 151-51 et R 161-8 du code de l'urbanisme II - A - a)

### Réseaux de distribution publique M.T. et B.T.

ERDF ARE PACA Est - Avenue Edith Cavell - 83418 HYERES

ERDF ARE PACA Ouest - Chemin Saint Pierre - 13722 MARIGNANE

Acte : Non renseigné

---

## Int1 Servitude instituée au voisinage des cimetières

*Article L. 2223-5 du code général des collectivités territoriales (annexe aux articles R 151-51 et R 161-8 du code de l'urbanisme IV - A - a)*

### Cimetière communal de Solliés Pont

Services communaux Mairie de Solliès-Pont

Acte : Non renseigné

---

## PT2 Servitude de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles

*Articles L. 54 à L. 56-1 et R. 21 à R. 26 du code des postes et des communications électroniques (annexe aux articles R 151-51 et R 161-8 du code de l'urbanisme II - E - 1°)*

### Faisceau hertzien du fort du Coudon à la BAN de Cuers -Pierrefeu (830.144.03)

Etablissement du service d'infrastructure de la défense de Toulon - Division gestion et maintenance du patrimoine - Bureau gestion du patrimoine - BCRM de Toulon - ESID Toulon - BP N° 71 - 83800 Toulon Cedex 9

Acte : Décret 05/09/1989

---

## PT3 Servitude attachée aux réseaux de télécommunication

*Articles L. 45-9 et L. 48 du code des postes et des communications électroniques (annexe aux articles R 151-51 et R 161-8 du code de l'urbanisme II - E - 3°)*

### Câble souterrain de télécommunication n° 96 MARSEILLE - NICE

France Télécom UPR - SE - Bureau Parc Bâtiment H - 18-24 Rue J. Réattu - 13009 Marseille

Acte : Arrêté préfectoral 23/04/1963

---

## T1 Servitude relative aux voies ferrées

Articles L. 2231-1 à L. 2231-9 et L. 2113-1 à L. 2113-3 du code des transports et article L. 114-6 du code de la voirie routière (annexe aux articles R 151-51 et R 161-8 du code de l'urbanisme II - D - c - 1°)

### Ligne S.N.C.F. MARSEILLE - VINTIMILLE

SNCF - Délégation Territoriale de l'Immobilier Méditerranée - Pôle optimisation du parc immobilier - 4 Rue Léon Gozlan - CS 70014 - 13331 Marseille cedex 03

RFF - Direction Régionale PACA - Service aménagement et patrimoine - Les Docks Atrium - 10 Place de la Joliette - BP 85 404 - 13557 Marseille Cedex 02

Acte : Non renseigné

---

## T7 Servitude établies à l'extérieur des zones de dégagement

Article L. 6352-1 du code des transports (Annexe aux articles R 151-51 et R 161-8 du code de l'urbanisme II - D - e - 4°)

### T7 servitude aéronautique à l'extérieur des zones de dégagement (l'ensemble du territoire national est couvert par la servitude T7 à l'exception des zones couvertes par la servitude T5)

Direction Régional de l'Aviation Civile du Sud-Est - 21 avenue Jules Isaac - 13617 Aix en Provence cedex

Acte : Arrêté interministériel 25/07/1990

---